

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 D 00052

Numéro SIREN : 530 049 238

Nom ou dénomination : SCI 3I

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 10547

Mme BERLIOZ Isabelle
Commissaire aux comptes
20 Avenue du Centenaire
73110 LA ROCLETTE
Tel : 04.79.28.91.38

3 I

Société Civile Immobilière
au capital de 10 000 euros

Chemin de la Verre
73370 BOURDEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE "3 I" SCI EN SAS

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
3 I, SCI,
en Société par actions simplifiée**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignée en application des dispositions de l'article L.227-3 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désignée en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 20 novembre 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 144 173 euros, en hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice de 61 350 euros, des capitaux propres positifs pour 310 003 euros et un endettement bancaire pour 357 973 euros ;
- une situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2023 a été établie, laquelle laisse apparaître une hausse de l'activité par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 6%. A la date d'arrêtés des comptes au 31 décembre 2022, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres positifs d'un montant de 310 003 euros, dont 61 350 euros au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 10 000 euros ;
- il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la clôture du précédent exercice.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A La Rochette,
Le 23 novembre 2023



Isabelle BERLIOZ
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation